



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-06-2026 /

Dossier complet le : 12-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018665/KK P

1 Intitulé du projet

Confortement des propriétés de l'association GALIONE sur le littoral de la Bree-Les-Bains à Oleron (enrochements)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Aigoïn

Prénom(s)

Dany

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Confortement des talus en enrochements existants par remise en place des enrochements et/ou repose de nouveaux enrochements dans les secteurs insuffisamment protégés. -Carapace de 2 couches d'enrochements de blocométrie 1-3T (M50 - 2T) pour ARA et ARAB Sud et de 2-4T pour ARPPN Sud (blocométrie plus élevée pour répondre à une résistance inférieure - des calcaires locaux à l'usure et à la fragmentation), - Sous-couche de 2 couches d'enrochements de taille 100-300kg (M50 - 200kg) sur géotextile, -Noyau issu des matériaux de terrassements (sable et marno-calcaire), -Pente de 3H/2V, -Crête à +7.00m NGF, -Largeur de crête de 2.50m pour ARA et ARAB Sud et 3m pour ARPPN Sud, -Butée de pied en enrochements fichée dans une tranchée creusée dans le substratum induré sous-jacent.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par les adhérents de GALIONE sont : -Protection contre l'érosion des propriétés ; -Pas ou peu de franchissements en crête des ouvrages ; -Fondations pérennes des ouvrages : les adhérents reportent des fondations actuelles qui sont instables et doivent être reprises régulièrement (tous les 3 à 5 ans), celles-ci n'étant pas ancrées dans le substrat rocheux dur ; -Espacement de l'entretien ; -Accès mutualisés à l'estran à raison d'un accès pour deux adhérents.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les grandes étapes du déroulement des travaux sont listées ci-après : - Installation du chantier, travaux préparatoires (implantations, débroussaillage, signalisations, pose du mobilier existant, etc.), et amène des engins et matériaux pour la réalisation des travaux ; - Pose et mise en stockage provisoire des enrochements existants, y compris le tri et si nécessaire la fracturation d'une partie du stock pour réemploi en sous-couche ; - Terrassement pour souille de la butée de pied avec mise en stockage provisoire des matériaux sableux pour réemploi sur la plage ; - Réalisation de la souille avec déroctage du substratum induré au Brise Roche Hydraulique ; - Terrassement du fond de forme du talus et mise en stockage provisoire des matériaux sableux pour réemploi ; - Fonçage des éventuelles fondations des escaliers en bois (poteaux et longrines en bois) ; - Mise en œuvre de géotextile en butée de pied et sur le fond de forme en sable taluté (noyau de sable) puis de la sous-couche 100-300 kg et enfin de la double couche d'enrochements 1-3 T constituant la carapace en enrochements ; - Le transport depuis la zone de stockage et la mise en œuvre du sable pour le comblement des terrains à l'arrière du talus, le rechargement de la plage au-dessus de la butée de pied devant la protection et au niveau des musoirs ; - La repose ou pose des escaliers en bois existants et nouveaux. Les travaux seront réalisés depuis la plage, par voie terrestre et de manière progressive, avec des moyens adaptés aux contraintes du site. Ils seront réalisés au niveau du pied de la protection sur une bande de sable d'une quinzaine de mètres, qui peut se réduire par endroit à 10m selon les sites et selon le niveau de sable sur la plage. Des mesures d'évitement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouvrage est conçu pour assurer une protection durable sur une période minimale de 30 ans, y compris face à une tempête importante de niveau cinquantennal (T50), en intégrant l'élévation prévisible du niveau de la mer. Comme tout ouvrage maritime, un entretien régulier restera néanmoins nécessaire afin de préserver son efficacité dans le temps, notamment après les épisodes de tempête les plus marqués. Les talus en enrochements sont des ouvrages dits « auto-stables », conçus pour absorber l'énergie des vagues. Leur fonctionnement repose sur l'imbrication des enrochements, qui peuvent connaître de légers reajustements naturels sans remettre en cause la stabilité générale de l'ouvrage. Les premières tempêtes suivant la réalisation des travaux permettront de vérifier le bon comportement des protections et, si nécessaire, de procéder à des ajustements ponctuels par remise en place de certains enrochements déplacés. Au cours de la vie de l'ouvrage, des événements tempétueux exceptionnels, supérieurs au niveau de dimensionnement retenu, pourront entraîner localement des déplacements ou une usure de certains blocs. Des inspections seront donc réalisées après chaque tempête majeure afin d'identifier d'éventuels besoins d'entretien ou de recalage. La surveillance post-tempête des ouvrages sera assurée par des référents de l'association GALIONE pour chacun des trois secteurs. L'emprise de l'ouvrage de protection a été soigneusement étudiée pour impacter le moins possible la plage mais aussi la dune à l'arrière. Pour limiter la perception des enrochements depuis la plage, le pied des enrochements sera recouvert de sable. Ainsi les enrochements ne seront visibles que sur une largeur d'environ 7 à

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration IOTA + Incidences Natura 2000 + CUDPM + Autorisation spéciale site classé + Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprises actuelles des enrochements: ARA 1500 m ² ARAB 820 m ² ARPPN 1000 m ² Total existant: 3320 m ² Emprises projetées: ARA 2000 m ² ARAB 1430 m ² ARPPN : 1300 m ² Total projeté: 4730 m ² Altimétrie : 7 m NGF Pente 3 (H)/2 (V) Crête de 2.5 m de large	(4730, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 21 Voie : Avenue des Acacias

Lieu-dit :

Localité : 21 Avenue des Acacias 17840 La Brée-les-Bains

Code postal : 17840 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°20'41"O Lat. : 46°0'52"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 01° 34' 53"E Lat. : 46° 01' 56"N

Point de d'arrivée : Long. : 01° 32' 75"E Lat. : 46° 00' 50"N

Communes traversées :

La Brée-les-Bains

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU - Zones Nr Scot ile d'Oleron

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

non

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La Bree les Bains
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	En bordure du Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN Ile d'Oleron
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Ensemble Littoraux et Marais » de la Bree-les-Bains (14/05/1970)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les trois sites de projet se situent en bordure des sites Natura 2000 « Pertuis Charentais » (FR5400469 - ZSC classée au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ») et « Pertuis Charentais - Rochebonne » (FR5412026 - ZPS classée au titre de la directive « Oiseaux »). En effet l'Ile d'Oleron n'est pas incluse dans les perimetres de ces sites Natura 2000. ceux-ci étant exclusivement marins.
D'un site classé ?	☒	☐	Site Classe de l'Ile d'Oleron

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Legere alteration des habitats dunaires ou estran sableux par ensevelissement ou ecrasement: Les camions transportant les enrochements et les engins de travaux emprunteront un itineraire cartographie de 15 a 10 m de large en haut de plage et sur des sables plus durs. Les lineaires d'estran qui seront empruntes sont les suivants : - ARA : 500 m au maximum depuis la zone de stockage des enrochements et la rampe d'accès :
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Sites Natura 2000 marin : ZSC : l'habitat recif, constitue notamment de roches et constitutif d'un platier rocheux sur l'estran ne sera pas impacte directement par les travaux (pas de circulation sur l'estran rocheux). Eventuelle legere turbidite a maree remontante. Habitat artificialise pour les zones d'emprise des enrochements. ZPS : Possibilite de derangement de l'avifaune (en nourrissage ou repos) en phase chantier par les
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de la-Bree-les-Bains est soumise au risque transport de matieres dangereuses dans le DDRM de la Charente-Maritime. Ce risque est lie a un accident pouvant survenir lors du transport sur les axes routiers, ferroviaires ou par les canalisations de transport de matieres dangereuses. Les principaux risques technologiques lies a la zone d'etude concernent le transport de marchandises dangereuses via les routes
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Sites de projet soumis au risque d'erosion marine Sites de projet soumis au risque d'inondation par submersion marine ou inondation (cf PPRN) Sites de projet soumis au risque feux de foret
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier uniquement. Trafic des camions amenant les matériaux et enrochement sur les routes départementales (préférentiellement sur la RD 734) puis communales. Les accès aux chantiers seront effectués préférentiellement depuis la RD 734 puis : - ARA : via la route des Alletières, la route du Moulin puis la rue de la Roulette puis selon l'option d'accès choisies, via l'une des alternatives suivantes, sachant que l'aller peut être
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier uniquement: -bruit du trafic des camions d'approvisionnement (type 6x4 - 25T) sur le réseau routier -bruit des tombereaux et engins de travaux (pelle brh) sur l'estran de jour et en semaine
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase chantier uniquement: -bruit du trafic des camions d'approvisionnement (type 6x4 - 25T) sur le réseau routier -bruit des tombereaux et engins de travaux (pelle brh) sur l'estran de jour et en semaine
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Quelques vibrations par le BRH (brise roche hydraulique) et le passage de la pelle mécaniques mais vibrations minimales, de courte durée et à distance des habitations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Si wc sur la base vies, ceux ci seront entretenus regulierement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les eventuels dechets de chantier seront evacues vers un centre de gestion des dechets idoine.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Les sites de projet se situent dans le perimetre du site classe Ile d'Oleron. Le projet a ete defini en concertation avec l'ABF et l'IS: les caracteristiques architecturales et paysageres (couleurs de materiaux, la vegetalisation , etc) ont ete definis en lien. On notera que des enrochements etaient deja existants sur la totalite des lineaires concernes, et que la qualite paysageres des sites etait deja fortement degradee par la presence de
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	En phase chantier, l'acces au public (promenade) sera amenege ou interrompu suivant la phase.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences brutes notables (estimees dans le dossier Cas par cas ci joint), c'est a dire les incidences fortes et moyennes avant la mise en oeuvre des mesures de reduction) seront les suivantes : En phase travaux : - Morphologique et sedimentologique : la morphologie du versant marin du talus sera affectee par les terrassements et la depose des enrochements. Celle-ci est toutefois deja presque integralement degradee et artificialisee. Sur les secteurs encore naturels, les sables en place sur le talus seront remplaces par les materiaux constitutifs du talus en enrochements et notamment la carapace en enrochements. La circulation des engins de chantier sur l'estran sableux, et au niveau de la zone d'enrochements sera d'autre part de nature a en modifier temporairement l'aspect, avec tassement des sables et formation

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures ERC prevues et deja inclues dans l'analyse des incidences du projet (cf dossier cas par cas ci joint) sont les suivantes : - Mesures d'evitement : o ME n°1 : Mesure de prevention des pollutions accidentelles ; o ME n°2 : Itineraire obligatoire et circonscrit sur l'estran ; o M3 n°3 : Information et sensibilisation des entreprises travaux a la non-dispersion des especes invasives ; o ME n° 4 : Verification de l'absence de nids sur les secteurs de travaux et itineraires des engin dans le cadre des inventaires LPO et le cas echeant balisage des nids ; o ME-05 Signalétiques et informations aux riverains des itineraires et zones de travaux reglementees. - Mesures de reduction : o MR n°1 : Mesures d'insertion paysagere : couleurs des enrochements, attenuation du volume par insertion de musoirs en extremités et retroussage du sable, et vegetalisation ; o MR n° 2 : Evitement de la saison estivale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les habitats concernés par le projet sont déjà quasiment intégralement artificialisés et fortement dégradés. L'enjeu de préservation des habitats naturels est donc faible sur les zones de projet ; les hauts de plage concernés sont fortement remaniés tant par l'évolution du trait de côte que par les travaux de restauration. L'état initial fait d'autre part d'une faible richesse, diversité et sensibilité des sables médio et supra littoraux en présence sur lesquels circuleront les engins de travaux. En ce qui concerne les incidences en exploitation, les sites de projet sont déjà protégés par des enrochements et ou très dégradés (falaises d'érosion). Les enrochements n'ont pas vocation à modifier notablement le paysage du site d'étude. Les incidences sur la morphologie littorale et la sédimentologie (dynamique sédimentaire et érosion) ont été

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)